

règles les plus sévères, les climats les plus malsains, les persécutions même les plus cruelles !

Le cardinal de Sainte-Sabine, aidé de l'abbé Jean d'Ayglers et de l'archevêque de Lyon, a bientôt ramené dans le couvent toutes les vertus monastiques en expulsant les uns et forçant les autres à la stricte résidence dans les cloîtres, 1244 (78). Ainsi fut terminée cette malheureuse affaire, qui jeta un certain trouble dans le couvent et ses prieurés.

Dom Guy, prieur de Chazay, qui avait su conserver les moines de son abbatiolle dans l'observance de la règle, fut maintenu en sa charge, et en 1256 il fait une nouvelle acquisition en faveur de son prieuré. Le seigneur Pierre de Fleurieux lui vend, au prix de 38 livres viennois, un bois et des terres, situés au territoire de Civrieux, le long de la route qui conduit aux deux ruisseaux et qui touche au bois du prieuré (79).

Les témoins de cet acte, qui fut passé à l'Arbresle, où Pierre de Fleurieu avait sa maison, sont Hugues de Curis, Mathieu de Fleurieu et Thomas de Montloup, tous bourgeois de l'Arbresle. Dom Guy achète encore cette année à Humbert de Buise, terre, droits et juridiction que possédait Humbert à Marcilly ; les rendements de ce domaine étaient de 18 *mailerios* de blé, 18 poules, 12 sols viennois et 5 sestiers de vin chaque année (80). Signe comme témoin Hugues de Bully, damoiseau (81). L'année suivante, ce même Humbert de Buise, chevalier, vend à

---

(78) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 21.

(79) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 49.

(80) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. xxvi.

(81) Voir *Bully-sur-l'Arbresle*, par M. Vachez.